



## La solution deux-en un alliant l'assurance crédit et la certitude du financement

L'un des produits d'assurance les plus performants du marché, conçu pour les institutions financières, combinant les deux principaux atouts d'AIG : son expertise en matière d'assurance-crédit et sa maîtrise des financements structurés. Des solutions de transfert de risque conformes aux exigences de Bâle III, qui permettent aux banques d'optimiser l'allocation de leur capital.

### Caractéristiques

- Destiné à financer des transactions de 20 à 450 millions d'euros.
- Police émise au nom de l'institution financière et non du client.
- Rédaction contractuelle de la police conforme aux exigences de Bâle III.
- Terminologie bancaire adaptée afin de neutraliser les conditionnalités des polices d'assurance crédit classiques.
- Police sur mesure, tenant compte des besoins de chaque client.
- 100% d'indemnisation sur les créances financées.

### Avantages

- Produit permettant d'optimiser dans le cadre de Bâle II et Bâle III l'allocation de fonds propres au regard des actifs financés (optimisation de 100% à 50%).
- Réduction des conditionnalités par rapport aux contrats d'assurance-crédit classiques.
- Couverture d'assurance à 100% pour les avances de fonds effectuées dans le cadre du programme de financement, reproduisant au plus près les caractéristiques d'une garantie financière.
- La police sécurise les financements en période de crise économique.
- "All in cost" attractif
- Formalités administratives simplifiées.



[www.aig.com/fr](http://www.aig.com/fr)

Le présent document est uniquement destiné aux courtiers en assurance et autres professionnels de l'assurance. Il s'agit d'une présentation succincte des garanties proposées par AIG, la liste complète des garanties et exclusions figurant sur le contrat.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.  
 Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex – Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.